Image not found or type unknown

PERMIS : PV falsifié, deux gendarmes condamnés

Fiche pratique publié le **13/04/2018**, vu **1206 fois**, Auteur : RAULINE Sven

Une fleur qui se paye au prix fort. Deux gendarmes de la brigade d'Arinthod, dans le Jura, ont été condamnés à quatre et six mois de prison avec sursis pour avoir minoré sur le procès verbal, le taux d'alcoolémie d'un conducteur en état d'ébriété.

Une fleur qui se paye au prix fort. Deux gendarmes de la brigade d'Arinthod, dans le Jura, ont été condamnés à quatre et six mois de prison avec sursis pour avoir minoré sur le procès verbal, le taux d'alcoolémie d'un conducteur en état d'ébriété.

Cette falsification, dans le but d'éviter au conducteur une condamnation du Tribunal Correctionnel, est survenue suite à un conrôle routinier. Au volant, le père de famille révèle un taux de 0,42 milligrammes d'alcool par litre d'air expiré, bien au delà des 0,25 milligrammes autorisés, et risque une suspension du permis de conduire.

Suite à ce constat, l'un des deux gendarmes décide alors de minorer le taux d'alcool relevé afin de lui éviter une sanction trop lourde. "Il connaissait la situation du conducteur", a expliqué l'un des avocats des deux gendarmes. "C'est un homme qui venait de perdre son épouse, il cumulait deux emplois pour pouvoir finir le mois". Sanctionnés, les deux gendarmes ont décidé d'accepter le jugement et de ne pas faire appel.

Sven Rauline Avocat

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés